



RGPD

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



VERDIER MOUCHABAC & ASSOCIÉS

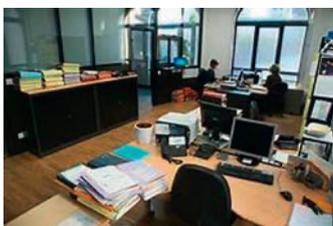
Mettre en place la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de son devoir de conseil, le cabinet est en mesure d'accompagner ses clients dans leur choix de conformité aux différentes règles de protection des données à caractère personnel. Le cabinet a une approche personnalisée en la matière.

Comme vous le savez, le RGPD est l'occasion de clarifier la stratégie en matière de données et de mettre en place les bonnes pratiques de sécurité. Il permet également de restaurer la confiance dans les rapports avec le personnel, les clients et les fournisseurs, de renforcer la sécurité des sys-

tèmes d'information, de gagner en image de marque et d'optimiser la compétitivité.

Par ailleurs, le risque encouru, pour des non-conformités aux dispositions du RGPD, est important puisque vos responsabilités pénale et administrative peuvent être engagées.



Le Cabinet est constitué d'une équipe soudée, pluridisciplinaire, d'avocats, de juristes et d'experts. Le cabinet travaille en collaboration avec ses partenaires experts en sécurité des systèmes d'information.



VERDIER MOUCHABAC & ASSOCIÉS

Des avocats et conseils à vos côtés

Accompagnement et conseils en RGPD

Le cabinet d'avocats Verdier Mouchabac & Associés met son expérience au service de votre mise en conformité et propose de vous accompagner dans vos démarches de conformité au RGPD :

Notre équipe à double compétence, juridique et technique intervient de deux façons :

- Être votre DPO et vous assurer une mise en conformité complète
- Vous proposer des prestations séparées soit un audit, une cartographie, un registre de traitement, des contrats RGPD, gestion des incidents...

La méthode du cabinet

1. Auditer et évaluer l'avancement du processus de conformité existant, le cas échéant constater l'absence de tout processus de protection des données
2. Recenser et cartographier les Données à Caractère Personnel nominatives et sensibles
3. Élaborer le plan d'actions
4. Établir et maintenir les livrables de conformité
6. Mise en place d'un processus interne de protection des données (personnel et clients)
7. Veiller au respect du cadre légal européen et national, les analyses et conseils s'étendent aux sous-traitants et prestataires prenant part aux traitements décidés par le responsable de traitement.
8. Informer et sensibiliser, diffuser une culture « Informatique et Libertés », par service et par responsable de traitement.
9. Informer et responsabiliser, alerter si besoin, le responsable de traitement (formaliser une procédure pour informer directement le Responsable de traitement d'une non-conformité majeure)
10. Assister les clients dans leur communication avec les autorités de contrôle.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS EN RGPD

Maître David Verdier

Avocat depuis 2000
Associé au Cabinet VMA
DEA droit international
et européen

Maître Anne-Laure Coconnier

Avocate depuis 2004
Associée au Cabinet VMA
DESS en droit et gestion de
la presse écrite

Maître Nahed LOEB

Avocat au barreau de Tunis
& DPO depuis 2015
Master en droit des affaires
Doctorant en droit des
données à caractère
personnel.

Pour tout renseignement
dpo.rgpd@avocatsvma.fr

Tél. 02 32 40 48 01

Fax 02 32 25 09 83

**Cabinet de Paris & Normandie
SELARL VERDIER-MOUCHABAC & ASSOCIÉS**

2, rue de Poissy
75005 Paris

13 bis, rue au Coq - B.P. 133
27401 Louviers Cedex

contact@avocatsvma.fr

www.avocatsvma.fr